

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1754)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 618

présenté par
M. Gille

ARTICLE 14

Rédiger ainsi l'alinéa 50 :

« a) La division et l'intitulé de la section unique sont supprimés ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.